
DECRET N°72-239 du 9 septembre 1972

portant désignation de Ministres
intérimaires.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
- VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 8 Septembre 1972 :

- Mr Edmond DOSSOU-YOVO, Ministre de l'Education Nationale, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, pendant l'absence de MM. Pascal CHABI-KAO et Mama CHABI FOURDOUNGA.
- Mr Mama AROUNA, Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence de Mr Michel AHOUANMENO.
- Mr Théophile PAOLETTI, Ministre de l'Information et du Tourisme, est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports, pendant l'absence de Mr Gabriel LOZES.
- Mr Ambroise AGBOTON, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, est chargé de l'intérim du Ministre des Postes et Télécommunications, pendant l'absence de Mr Karl AHOUANSO.
- Mr Michel Bamènou TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, pendant l'absence de Mr Albert OUASSA.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 septembre 1972

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 12 - HC 2 - SGG 4 - IAA 1
DCCT-ACDN-CEDN-DN-IGF-Gde Ch. JORD 7
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - ACN 2.